AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0272
FR0010533075-FS0126

3 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE EUROTUNNEL SA et détenir 32 875 717 actions GROUPE EUROTUNNEL SA représentant autant de droits de vote, soit 5,98% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE EUROTUNNEL SA sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 506 533 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.